

Renseignements sur l'artiste

Nom d'artiste (pour l'étiquette d'identification de l'œuvre) :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Téléphone (autre) :

Courriel :

Web :

Renseignements sur l'œuvre

Titre :

Année de création :

Médium et support :

Dimensions (en pouces) :

Hauteur :

Largeur :

Profondeur (sculpture) :

Dimensions (en cm) :

Hauteur :

Largeur :

Profondeur (sculpture) :

Prix de vente :

Collection privée – valeur :

**Court texte décrivant votre œuvre et joignez-nous une photo de vous pour notre site WEB
Mentionnez aussi votre site WEB et/ou votre courriel (si un acheteur potentiel veut vous rejoindre)**

Tranche horaire préférée pour le dépôt de vos œuvres le lundi 7 février 2022

14 h à 14 h 45

15 h à 15 h 45

16 h à 16 h 45

17 h à 17 h 45

N.B. Vous devrez déballer, manipuler et déposer vous-même vos œuvres le long du mur.

Tranche horaire préférée pour la récupération de vos œuvres le dimanche 6 mars 2022

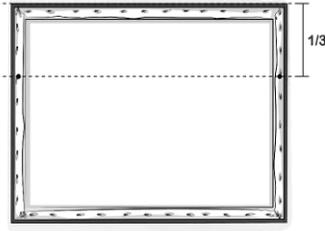
16 h à 16 h 45

17 h à 17 h 45

18 h à 18 h 45

N.B. Vous devrez décrocher vous-même vos œuvres et vous devrez signer une attestation de récupération d'œuvre. Merci de prévoir votre propre crayon.

L'artiste qui désire participer à cette exposition de Blainville-Art:

- S'engage à se conformer en tout temps aux mesures sanitaires en vigueur à la Ville de Blainville. Les mesures en vigueur (ex. : port du couvre-visage (masque), distanciation physique, etc.) sont régulièrement mises à jour selon l'évolution de la situation et sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.blainville.ca.
 - S'engage à respecter la plage horaire qui est allouée pour le dépôt et la récupération de ses œuvres.
 - S'engage à ce que ses toiles soient livrées clairement identifiées à l'endos le lundi 7 février 2022 en indiquant obligatoirement tous les renseignements sur l'artiste (nom, numéro de téléphone, courriel) et l'œuvre (titre, année de création, médium, dimensions (en po et en cm), l'année de production, la grandeur (en po et en cm), prix ou valeur) **ou les œuvres seront automatiquement écartées de l'exposition.**
 - S'engage à ce que ses toiles soient livrées prêtes à l'accrochage le lundi 7 février 2022 **ou les œuvres seront automatiquement écartées de l'exposition.** Elles doivent être munie d'un système de fil métallique approprié, fixé solidement au dos du cadre ou de la toile. À noter, pour le système d'accrochage du centre d'exposition de Blainville, un fil de fer ***bien tendu*** au quart ou au tiers supérieur de l'œuvre est demandé.
- 
- S'engage à ce que ses sculptures soient livrées accompagnées d'une fiche le lundi 7 février 2022 indiquant obligatoirement tous les renseignements sur l'artiste (nom, numéro de téléphone, courriel) et l'œuvre (titre, année de création, médium, dimensions (en po et en cm), l'année de production, le prix ou valeur) **ou elles seront automatiquement écartées de l'exposition.**
 - Les sculptures sont soumises aux mêmes règles d'accrochage que les toiles, autrement, elles devront être munies d'un socle ou façonnées de manière à en assurer la stabilité.
 - Comprend et accepte le fait que la Ville de Blainville et Blainville-Art ne sont, en aucun cas, responsables des bris, vols ou pertes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exposition au centre d'exposition de Blainville.
 - Comprend et accepte toutes les exigences, consignes et règlements indiqués dans la lettre d'invitation, dans le formulaire d'inscription ainsi que dans les règlements d'exposition.

Signature de l'artiste :

Date :